

Dominique Varry

Maître de conférences à l'École nationale supérieure de bibliothécaires

## PLAIDOYER POUR L'INVENTAIRE DES FONDS PATRIMONIAUX

AUJOURD'HUI, le « patrimoine » n'est plus seulement monumental, pictural ou muséographique. Les bibliothécaires, les élus, et de plus en plus le grand public, prennent conscience de l'existence d'un « patrimoine graphique » extrêmement divers : manuscrits, livres imprimés, estampes, cartes, photographies... conservés dans les bibliothèques. Cette notion patrimoniale est même étendue, ce dont il faut se réjouir, à la production imprimée du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui pose un très aigu problème de conservation, et qui est menacée de disparition à brève échéance. Cette prise de conscience a d'ores et déjà suscité des initiatives individuelles ou concertées qu'il convient de saluer.

Mais ce mouvement en ordre dispersé n'est pas sans danger : éparpillement d'actions qui peuvent se révéler concurrentes, réponses lacunaires aux problèmes rencontrés, risque de privilégier le spectaculaire au détriment des mesures d'urgence...

Avant que de prescrire des remèdes et d'entreprendre une thérapie, il est essentiel de connaître le patient et de poser un diagnostic. C'est pourquoi ces quelques pages voudraient rappeler l'urgence qu'il y a à

connaître les fonds et leur contenu préalablement à toute autre chose.

### Repérer les fonds

Cas unique en Europe, la France conserverait quelque cinq millions de livres anciens (ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle et collections de la Bibliothèque nationale exceptés) dispersés dans quatre à cinq cents bibliothèques publiques, en majorité municipales, de toutes tailles réparties à travers tout le pays. Force est de nous accommoder de cette situation héritée de la Révolution française et des confiscations opérées alors.

Un premier repérage de ces richesses a été effectué par le Service du livre ancien dans le cadre d'une enquête nationale menée en 1975, et dont les résultats ont été publiés<sup>1</sup>. L'une des principales conclusions de ce tra-

vail est que la moitié au moins des fonds répertoriés est à cataloguer ou à recataloguer. Cette enquête ne peut cependant prétendre à l'exhaustivité : tous les établissements sollicités n'ont pas adressé de réponse, certains ont fourni des renseignements évasifs et impressionnistes... On doit s'étonner de ce que cette investigation n'ait pas été poursuivie systématiquement à l'échelon régional. Elle aurait sans doute permis de retrouver des fonds jusqu'ici oubliés, et aurait pu être étendue aux bibliothèques semi-publiques (séminaires, abbayes, sociétés savantes...) qui accueillent des chercheurs.

La Franche-Comté a été, à notre connaissance, la première région à faire l'objet d'une telle enquête. Ses résultats sont malheureusement demeurés confidentiels ! Depuis, l'Île-de-France et la Basse-Normandie ont suivi<sup>2</sup> et un travail similaire est en cours en Champagne-Ardenne.

2. *Les fonds anciens des bibliothèques municipales d'Île-de-France (1988)*, Paris, AC2L, 1988.

M.-C. PASQUET, *Corail : inventaire pour un patrimoine vivant. Enquête sur les fonds anciens des bibliothèques de Basse-Normandie 1988-89*, Caen, Corail, 1989.

1. F. BLECHET et A. CHARON, *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975*, Paris, CNRS-IRHT, 1981.

De telles enquêtes régionales constituent le prélude indispensable et incontournable à toute entreprise de préservation et de mise en valeur du patrimoine des bibliothèques. Elles devraient non seulement localiser et dénombrer les fonds, mais aussi s'attacher à en recenser les documents d'accès : inventaires manuscrits, fichiers manuels, même lacunaires.

## Des inventaires sommaires

### *Cartes à jouer et catalogues de bibliothèques*

La volonté de connaître le contenu des collections patrimoniales n'est pas nouvelle. Dès 1790 avait été lancé le projet d'une *Bibliographie universelle de la France*, à partir de notices catalographiques

ou les catalogues manuscrits dressés dans les dépôts littéraires<sup>5</sup>, mais aussi les registres inventaires des bibliothèques du XIX<sup>e</sup> siècle peuvent être mis à contribution.

Malgré leurs imperfections et leur inégale valeur, les catalogues de bibliothèques rédigés au siècle dernier et imprimés doivent être utilisés, quand ils existent. Ils fournissent très souvent d'intéressantes informations sur la provenance et la constitution des collections qu'ils décrivent. Lorsque ces documents anciens n'existent pas, ou sont insuffisants, il est nécessaire de faire preuve d'imagination pour trouver la formule la plus adéquate à l'inventaire du fonds.

---

## *Ce n'est qu'une fois engagé ce travail de repérages que pourrait être envisagé l'inventaire des fonds*

---

Elles devraient également prendre en compte les documents non imprimés, en particulier les estampes, affiches et photographies anciennes. De tels repérages pourraient s'accompagner de mesures d'urgence pour la conservation des fonds, mesures qui peuvent ne pas être très coûteuses : pose de verrous sur les locaux dans lesquels sont entreposés les fonds, restriction de l'accès au public en ces lieux, attribution de rayonnages pour les documents déposés à même le sol, protection minimale contre la lumière ou les risques d'inondation, conseils aux personnes qui ont la charge de ces documents... L'initiative du conseil général de la Loire qui a créé en 1987 un poste de bibliothécaire spécialisé pour le patrimoine à la Médiathèque départementale mériterait d'être imitée<sup>3</sup>. Ce n'est qu'une fois engagé ce travail de repérages que pourrait être envisagé l'inventaire rapide des fonds.

rédigées dans les dépôts littéraires, en utilisant le dos de cartes à jouer en guise de fiches, et selon des directives strictes. L'entreprise, relativement avancée, fut arrêtée sur ordre du ministre de l'Intérieur en 1796<sup>4</sup>. Les cartes à jouer, fruit du labeur de centaines de bibliothécaires improvisés, qui avaient été transmises à Paris, et qui aujourd'hui encore pourraient nous rendre d'incalculables services, ont malheureusement disparu !

Quand il en subsiste des épaves, celles-ci peuvent tout à fait être utilisées comme instruments d'accès aux fonds. Ainsi en est-il à la bibliothèque municipale d'Arbois, où quelques dizaines de cartes ont été retrouvées. Leurs informations bibliographiques, photocopiées et complétées par des index, permettent le repérage d'un nombre non négligeable d'éditions anciennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. À défaut, les inventaires des saisies révolutionnaires

### *Photographies de pages de titres*

Il est possible de constituer un fichier de photographies des pages de titres, auxquelles on peut ajouter des informations jugées indispensables (cote et format, éventuellement particularités d'exemplaire). Une telle formule, largement pratiquée à la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel (RFA) qui a ainsi abandonné l'usage des fiches dactylographiées, se heurte cependant à la présence sur les rayons des bibliothèques de nombreuses unités bibliographiques incomplètes ou ayant perdu leur page de titre.

Malgré tout, l'utilisation de la photographie est très rapide, et ne nécessite pas une mise de fonds très importante. Il suffit de disposer d'un statif de reproduction, et d'un appareil 24 x 36 doté d'un objectif macrophotographique.

La prise de vue peut tout à fait être effectuée par un photographe amateur, mais avec quelques précautions de manière à ne pas

3. « Dossier patrimoine », *Médialogue*, n° 9, juin 1989.

4. P. RIBERETTE, *Les bibliothèques françaises pendant la Révolution : 1789-1795*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970.

5. Conservés respectivement dans les séries Q et L des archives départementales.

casser les reliures. En tout état de cause, on proscrit absolument la photocopie des titres. Les photographies peuvent également être utilisées pour la publication de catalogues thématiques. Le traitement du fonds Juret de la bibliothèque municipale de Troyes est un exemple très suggestif de ce qu'il est possible de faire en ce domaine. Le catalogue<sup>6</sup> de la bibliothèque de cet érudit du XVI<sup>e</sup> siècle est constitué de la façon suivante : la page de gauche présente une photographie de la page de titre de l'exemplaire qui est décrit page de droite (notice catalographique,

notes sur l'état de l'exemplaire, liste des possesseurs successifs avec mention de leurs annotations manuscrites).

#### *Traitement informatique*

La généralisation des micro-ordinateurs constitue une autre opportunité pour l'inventaire des fonds, qu'on utilise l'informatique seule ou en complément de la photographie. Il est alors possible de saisir des notices très courtes, du type « *short title catalog* » : auteur, titre abrégé, lieu de publication, date, cote. On peut éventuellement y ajouter le format et le nom de l'imprimeur-libraire, ainsi que des indications sur l'état de conservation et les particularités d'exemplaire. L'informatique autorise des procédures par étapes. Il est toujours possible d'ajouter des informations à une notice très succincte à l'origine. On peut

enfin constituer de multiples index.

La saisie peut être confiée à un personnel peu spécialisé ou saisonnier (vacataires, étudiants...) ayant reçu une formation minimale, et encadré par le personnel de l'établissement. Ce procédé, extrêmement souple, peut répondre à des préoccupations variées. A Auch, il a ainsi été possible de connaître le contenu, et de repérer les éditions dignes d'intérêt, d'un fonds de 5 000 ouvrages anciens et du XIX<sup>e</sup> siècle abrité par l'hôpital de la Ville. Le traitement du fonds a été effectué sur Mac Intosh.

A Chambéry, les informations prises en compte dans une opération similaire insistent davantage sur les particularités d'exemplaire, et sont utilisées pour déterminer les restaurations prioritaires, ou le type d'intervention à

6. F. REGNER et J.P. ODDOS, *La bibliothèque de François Juret : 1553-1626*, Troyes, Bibliothèque municipale, 1986.

réaliser sur les volumes en mauvais état. Pour ce faire, la bibliothèque et les services de la ville de Chambéry ont mis au point un logiciel de traitement pour des fonds inférieurs à 30 000 volumes. Ce logiciel est commercialisé pour un prix modique par ses concepteurs. Il pourrait rendre d'énormes services aux établissements qui conservent des fonds anciens de petite et moyenne importance<sup>7</sup>.

On peut également imaginer sélectionner quelques grands instruments bibliographiques (*Bibliotheca bibliographica aureliana* pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, *Prélude au siècle des Lumières* et *Siècle des Lumières* de Conlon, par exemple), dont on numérotait de façon continue les notices, auxquelles il suffirait d'ajouter des localisations.

La généralisation de telles pratiques, coordonnées au plan régional, pourrait accélérer la connaissance des richesses des bibliothèques de France, en aboutissant à un partage des tâches. Le temps du catalogage traditionnel et perfectionniste est révolu. Il faut aller vite pour espérer aboutir, d'où l'obligation de se limiter à des repérages et inventaires succincts, mais existants. Ce travail se limiterait bien sûr aux documents non recensés par ailleurs.

Les manuscrits des bibliothèques publiques sont pour l'essentiel répertoriés par le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* lancé sous la Monarchie de Juillet, sauf pour les acquisitions récentes qui donnent lieu à la publication épisodique de volumes de suppléments. Les incunables font actuellement l'objet d'un catalogue au plan national, impulsé et piloté par la Direction du livre et de la lecture. Il devrait être achevé d'ici une dizaine d'années.

Cinq régions ont déjà donné lieu à une publication<sup>8</sup>, d'autres volumes sont sous presse, des catalogues ayant reçu mission de couvrir une région sont à l'ouvrage à travers toute la France.

La méthode de l'« inventaire photographique des fonds anciens », mise au point par la Direction du livre et de la lecture<sup>9</sup>, pourrait alors être limitée à des interventions sur des fonds « en friche », dans des localités détentrices de fonds patrimoniaux, mais dépourvues de bibliothèque, à la condition cependant que son équipe soit étoffée, et que le traitement scientifique des informations collectées ne repose pas sur les épaules d'une seule personne, quelle que soit la bonne volonté et la capacité de travail de celle-ci.

## Des centres régionaux

On le voit, un tel travail de repérage et d'inventaire ne peut se concevoir que dans le cadre régional, d'où l'importance de la création de centres régionaux auxquels reviendrait la responsabilité de lancer et de coordonner de telles enquêtes.

L'idée de ces centres régionaux n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été avancée par le Rapport Desgraves<sup>10</sup>, mais n'avait pas été suivie d'effets. La décentralisation, la création d'associations de coopération regroupant des professionnels des bibliothèques et des élus, rendent aujourd'hui possible la concrétisation de telles structures. Certains projets en ce domaine sont même assez avancés. Il est essentiel, sous peine d'échec irrémédiable, de bien

concevoir ces structures qui peuvent devenir opérationnelles par étapes successives.

Il faut donc leur assigner des priorités, au premier rang desquelles il convient de placer des repérages et inventaires rapides, mais aussi désacidification de masse de la production du XIX<sup>e</sup> siècle. De tels centres doivent être le lieu d'une véritable coopération entre bibliothèques au plan régional, voire interrégional.

Le spectaculaire est souvent nécessaire pour amener médias, responsables politiques et populations à se pénétrer de l'urgence de certaines mesures. Il ne doit en aucun cas être gratuit, et porter préjudice à des actions plus humbles, moins gratifiantes pour ceux qui les mènent, mais néanmoins essentielles. Il faut catégoriquement répondre par la négative à certains projets de « musée du livre » avancés par quelques politiciens qui soudainement découvrent l'existence de fonds confiés à leur garde, et qu'ils ont longtemps abandonnés aux champignons et aux vrillettes. De tels projets, outre qu'ils s'appuient souvent sur des collections anciennes sans intérêt majeur et semblables à beaucoup d'autres, ne visent qu'à utiliser le livre en le soumettant à de nouveaux risques d'altération (exposition au public, lumière...), et non à assurer sa préservation.

Il faut étudier de très près les conditions d'implantation d'ateliers de microfilmage et de restauration<sup>11</sup>. De telles structures ne doivent pas doubler des ateliers déjà opérationnels qui réalisent un travail de qualité. Il est inutile de microfilmer à nouveau telle

7. Ville de Chambéry, *Gestion des fonds anciens. Logiciel proposé par la bibliothèque municipale de Chambéry et le service Infocentre*, Chambéry, Bibliothèque municipale, octobre 1988.

8. Sont déjà parus les volumes relatifs aux régions suivantes : Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Pays de Loire, ainsi que celui consacré à la Bibliothèque Mazarine.

9. Dominique VARRY, « Une méthode d'inventaire rapide des livres anciens des bibliothèques municipales », *Culture et recherche*, n° 6, mars-avril 1986, p. 7.

10. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport remis à monsieur le Directeur du livre et de la lecture du ministère de la Culture*, Paris, ministère de la Culture, 1982.

11. Jean-Marie ARNOULT, *Etude d'opportunité pour l'implantation de Centres de conservation des documents graphiques en région*, Paris, ministère de la Culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, Direction du livre et de la lecture, 1989.

publication qui l'aura été ailleurs, et dont on pourra obtenir pour un prix modique toutes les copies souhaitées.

Le nombre des restaurateurs n'est pas tel qu'on puisse soudainement multiplier les ateliers. La restauration suppose une humilité et un savoir-faire acquis au contact du document après de nombreuses années de pratique. Sauf à aboutir à des catastrophes, il faut se garder de se lancer dans des campagnes de restauration très onéreuses confiées à un personnel qui n'aurait pas acquis la pleine maîtrise de son art.

Les imprimés de la période artisanale, malgré les avatars et les outrages qu'ils ont subis au cours des âges, sont armés pour affronter le temps. Il n'en va pas de même pour les ouvrages du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles menacés dans leur existence par l'acidité du papier mécanique et des encres utilisées. Ce sont eux, par ailleurs les plus mal connus, qu'il convient de traiter en priorité. La Bibliothèque nationale s'y emploie pour ses collections dans son centre de Sablé. Les fonds des bibliothèques de province, qui abritent souvent des éditions locales non représentées sur les rayons de la rue de Richelieu, ne doivent pas pour autant être voués à une autodestruction irrémédiable. Une fois les procédés de traitement de masse effectivement opérationnels et efficaces, il conviendra d'étudier leur application aux collections provinciales dans le cadre des centres régionaux, ou par collaboration de ces centres entre plusieurs régions voisines.

---

## *On ne pourra mettre les collections en valeur que lorsqu'on en connaîtra l'ampleur et le contenu*

---

L'urgence est là ! Mais avant de traiter des fonds non dénombrés, encore faut-il en connaître au moins approximativement le contenu, afin de déterminer les ouvrages à désacidifier en priorité parce que non représentés ailleurs, ou pour toute autre bonne raison. Nous en revenons donc au point de départ.

Le premier travail des centres régionaux à venir demeure le repérage et l'inventaire rapide des collections. Une équipe restreinte doit s'y attacher à impulser, coordonner l'opération dans sa circonscription, en soutenant les bibliothécaires responsables des fonds. Pendant que cette tâche sera menée, et en fonction des priorités qu'elle fera apparaître, pourra alors être mise sur pied une seconde étape : celle de la désacidification, de la restauration, ou du microfilmage, selon les besoins.

L'encadrement de l'action de repérages et d'inventaires au niveau régional, et en concertation avec l'administration centrale, pourra déboucher sur des bases de données, des disques optiques numériques, ou des CD-ROM régionaux, ou toute autre solution qui

contribue à alimenter la base nationale du livre ancien appelée des vœux de la profession, et pour laquelle des propositions concrètes ont déjà été faites. Intérêts régionaux et nationaux se rejoindraient ainsi par le biais d'une véritable coopération entre toutes les parties intéressées à la sauvegarde des collections patrimoniales.

Ces quelques pages voudraient seulement inciter à la réflexion. Il y a sans doute d'autres solutions à imaginer que celles évoquées ici. Mais les urgences demeurent. On ne pourra pas vraiment mettre les collections patrimoniales en valeur, ni les préserver, tant qu'on n'en connaîtra pas l'ampleur ni le contenu. Le travail de repérage et d'inventaire est ingrat, et ne peut se concevoir que dans le cadre d'une coopération régionale. Le catalogage tel qu'on l'a pratiqué jusqu'à présent n'est plus de mise devant l'ampleur des fonds à explorer. Il faut inventer les solutions les plus adaptées aux situations locales, faire preuve d'initiative et d'imagination. Le temps presse, depuis deux siècles on n'a que trop attendu.

décembre 1989